



# PROJET de DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL 2017-2018 **FORMATION**

## **Introduction**

*La formation des bénévoles est un élément structurant du développement de nos disciplines.*

*Pour accompagner notre développement, le Comité Départemental propose un dispositif qui comporte deux axes :*

- **Former des juges pour nos jurys : officiels de Natation Course et Artistique, de Water Polo, Evalueurs ENF**
- **Former des éducateurs et entraîneurs selon les orientations fédérales : Brevets Fédéraux et Formation Nagez Forme Santé-Nagez Forme Bien-Etre**

*Les actions suivantes ont été validées en Comité Directeur le 26 septembre 2017.*

## **I) FORMATIONS DE JURYS**

### **1) OFFICIELS et JUGES**

**Besoin :** *Les formations d'officiels sont facturées 30€ par l'ERFAN. Les clubs devront engager ces frais auprès de l'ERFAN à l'inscription (hors recyclages qui sont gratuits).*

**Objectif :** *Ce coût ne doit pas être un frein à la formation de juges et d'officiel dans notre département*

**Mise en place :** *A la fin de la saison, les clubs présentent les factures de formation provenant de l'ERFAN et le CD51 leur retourne le montant intégral des frais de formation hors frais de transport, restauration et hébergement (à la condition que les frais n'aient pas été déjà pris en charge par la Ligue Grand Est de Natation).*

*On peut estimer à 50 officiels formés par année, soit 50x30€= 1500€*

## 2) EVALUATEURS ENF

**Besoin :** Les formations d'évaluateurs ENF sont facturées 30€ par l'ERFAN. Les clubs devront engager ces frais auprès de l'ERFAN à l'inscription.

**Objectif :** Ce coût ne doit pas être un frein à la formation d'évaluateurs ENF.

**Mise en place :** A la fin de la saison, les clubs présentent les factures de formation provenant de l'ERFAN et le CD51 leur retourne le montant intégral des frais de formation (hors frais de transport, restauration et hébergement).

**Coût :** On peut estimer à 20 évaluateurs formés par année, soit  $20 \times 30€ = 600€$

### II) FORMATIONS D'EDUCATEURS et ENTRAINEURS

**Besoin :** Les formations Fédérales sont facturées par l'INFAN ou l'ERFAN aux clubs s'engageant à régler les frais de formation. Les clubs ou les participants devront engager ces frais à l'inscription.

**Remarques :** La formation des bénévoles est un axe donnant droit à subvention du CNDS pour les CD.  
La formation professionnelle des salariés de nos structures est déjà prise en compte et aidée par les OPCA.

**Objectif :** Le CD doit encourager les bénévoles de ses clubs à se former pour être plus compétents.

**Mise en place :** A la fin de la saison, le CD redistribue le montant de l'enveloppe obtenue en subvention. Les clubs font parvenir leurs factures de formations au CD51. Le CD51 répartira ensuite le montant au prorata des frais de formation engagés par les clubs.

**Exemple :** les factures remontées au CD laissent apparaître

club A : 4000€                      club B : 3500€                      club C : 2500€                      Total : 10000€

le montant redistribué sera celui obtenu en subventionnement, au prorata des dépenses effectuées par les clubs : club A : 40%    club B : 35%    club C : 25%

**Prise en charge :** Les frais pris en compte pour le calcul du prorata seront les frais de formation de bénévoles hors frais de transport, restauration et hébergement.

Les formations prises en charge seront les formations Fédérales :

- Brevets Fédéraux : BF1, BF2, BF3, BF4, BF5, moniteur sportif
- Formation Nagez Forme Santé-Nagez Forme Bien Etre